



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Monuments historiques

Question écrite n° 49202

Texte de la question

M. Joseph Klifa attire l'attention de M. le ministre de la culture sur les inquietudes exprimees par le Groupement national des entreprises de restauration de monuments historiques face a la diminution des credits affectes a la conservation du patrimoine au sein du budget de son ministere. En effet, les professionnels de ce secteur d'activite s'inquietent des mesures d'economie envisagees pour 1997, alors que 265,4 MF de credits avaient deja ete annules en 1996. A l'heure ou la France accueille plus de touristes etrangers qui contribuent au developpement economique des regions, la reduction budgetaire envisagee risque de remettre en cause la restauration de nombreux monuments parmi les 40 000 monuments classes ou inscrits, notamment ceux prives pour lesquels l'aide de l'Etat constitue une source de financement indispensable. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour soutenir ce secteur d'activite.

Texte de la réponse

Conformement a l'objectif annonce par le Gouvernement lors du debat budgetaire, l'impact de la reduction des credits consacres a la restauration du patrimoine resultant de la loi de finances initiale pour 1997 sera tres fortement attenuue grace a une gestion plus dynamique des autorisations de programme. Celle-ci permettra le maintien d'un volume de travaux tres proche de celui constate lors des premieres annees d'execution de la loi programme sur le patrimoine monumental. Afin de ne pas entraver la realisation de cet objectif, justifie par le souci de ne laisser se deteriorer ni l'etat sanitaire de notre patrimoine, ni la situation des entreprises de restauration, le Gouvernement a decide d'exonerer les credits d'investissements destines aux monuments historiques de toute regulation budgetaire.

Données clés

Auteur : [M. Klifa Joseph](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49202

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1136

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2071